

**Copie à publier aux annexes du Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Ré

Mo
b***16124919***

TRIBUNAL DE COMMERCE

29 AOUT 2016

DU BRABANT WALLON

Greffe

N° d'entreprise : 0477.485.567

Dénomination(en entier) : **S&K CONSULTING**

(en abrégé):

Forme juridique : société privée à responsabilité limitée

Adresse complète du siège : Rue de Tubize 141
1440 Braine-le-Chateau

Objet de l'acte : MODIFICATION DE LA DENOMINATION SOCIALE - MODIFICATIONS AUX STATUTS

D'un acte reçu par Maître Bertrand Nerinx, Notaire associé à Bruxelles, le 22 août 2016, il résulte que s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société privée à responsabilité limitée « S&K Consulting », ayant son siège social à 1440 Braine-le-Château, Rue de Tubize 141 laquelle valablement constituée et apte à délibérer sur les objets figurant à l'ordre du jour, a pris les résolutions suivantes :

Première résolution : Modification de la dénomination sociale

L'assemblée décide de remplacer la dénomination sociale par «**BRAIN E-LOG**» à compter de ce jour.

Deuxième résolution : Modifications aux statuts

L'assemblée décide de modifier les statuts comme suit, afin de les mettre en concordance avec la décision prise :

• **Article 1 – Forme et Dénomination** : pour remplacer le premier alinéa par le texte libellé comme suit:

« *La société adopte la forme d'une société privée à responsabilité limitée et est dénommé « **BRAIN E-LOG**».*

Troisième résolution : Exécution des décisions prises

L'assemblée confère tous pouvoirs aux gérants en vue de l'exécution de la décision prise et au Notaire instrumentant en vue de la coordination des statuts.

Quatrième résolution : mandat spécial

Les comparants déclarent constituer pour mandataire spécial de la société, avec faculté de substitution: la **société en commandite par actions « Adminco »**, ayant son siège social à 1180 Bruxelles, chaussée d'Alsemberg, numéro 999, boîte 14, afin d'effectuer les formalités en vue d'assurer l'inscription des données dans la Banque Carrefour des Entreprises.

A ces fins, le mandataire prénommé pourra, au nom de la société, faire toutes déclarations, signer tous documents et pièces, substituer et, en général, faire le nécessaire.

POUR EXTRAIT ANALYTIQUE CONFORME

Maître Bertrand Nerinx, Notaire associé à Bruxelles,

Déposés en même temps :

- 1 expédition de l'acte
- 1 extrait analytique
- 2 procurations
- 1 coordination des statuts

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 08/09/2016 - Annexes du Moniteur belge